



ARRETE MUNICIPAL N° 81 / 2026
Portant autorisation d'occupation du domaine public

Le Maire de Lorry-Lès-Metz,

VU la Loi Municipale Locale du 6 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de la police du Maire ;

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des départements et des régions ;

VU la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6.1 ;

VU Le Code de la Route et notamment les articles L411-1 à L411-7 ;

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I et notamment la 40^{ème} partie « signalisation de prescription » approuvée par décret du 07 juin 1977 ;

Considérant la demande en date du 13 août 2026 de l'entreprise IN ARBORIS pour procéder à des travaux d'élagage à l'angle de la route de Vigneulles et du chemin des Grands Jardins ;

ARRETE

Article 1 : L'entreprise IN ARBORIS, 13 Grand 'rue, 57420 GOIN, est autorisée à occuper le domaine public pour procéder à un élagage à l'intersection de la route de Vigneulles et du chemin des Grands Jardins, le vendredi 28 août 2026, de 7h00 à 18h00. Le passage des véhicules sur la voirie sera maintenu et la zone d'emprise du chantier sera matérialisée par des plots.

Article 2 : L'entreprise IN ARBORIS a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle devra prendre toutes les précautions d'usage pour garantir la sécurité des riverains. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3 : Conformément à l'article R. 421-1 et suivants du Code de Justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

Monsieur le Major de Gendarmerie de Sainte-Marie-aux-Chênes

Monsieur le Chef de La Police Métropolitaine

Monsieur Thierry SLEBODA, représentant l'entreprise IN ARBORIS

Fait à Lorry-Lès-Metz, le 13 août 2026

Le Maire

Philippe GLESER